




Ladevèze
Rivière

BULLETIN MUNICIPAL

06/2023 - 07/2024

SOMMAIRE

●	ÉDITO	1
●	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS.....	2
●	TERRITOIRE D'ÉNERGIE GERS	4
●	PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU VAL D'ADOUR	5
●	SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE.....	6
●	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS	7
●	COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET PRINCIPAL	8
●	COMPTE ADMINISTRATIF « PHOTOVOLTAÏQUE » ET BUDGET.....	10
●	COMPTE ADMINISTRATIF « CŒUR DE VILLAGE » ET BUDGET	12
●	TAXES COMMUNALES	14
●	LE RELAIS	14
●	COMMISSION BÂTIMENTS ET PATRIMOINE.....	15
●	COMMISSION VOIRIE	16
●	COMMISSION ESPACES PUBLICS	18
●	DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE.....	20
●	COMMISSION VIE DU VILLAGE.....	22
●	COMMISSION COMMUNICATION	25
●	AUTOUR DE NOUS.....	27
●	INFORMATIONS UTILES	28
●	LE COIN DES ASSOCIATIONS	29
●	SECRÉTARIAT DE MAIRIE - AGENTS COMMUNAUX.....	33
●	ÉTAT CIVIL	33
●	CIVISME ET INFORMATIONS PRATIQUES.....	34
●	NUMÉROS UTILES	37

Mesdames et Messieurs,
Chères Ladevéziennes, chers Ladevéziens,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous dans ce nouvel éditorial du journal municipal. Alors que l'été bat son plein, notre village continue de vibrer au rythme des événements et des projets qui renforcent notre communauté et embellissent notre quotidien.

Les travaux de réhabilitation de l'ex-salle de classe n°1, couplés aux travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la maison des associations sont en bonne voie et devraient s'achever dans le courant de l'année 2025. Ces améliorations offriront un environnement moderne et confortable pour notre « maison commune ».

Quant aux éclairages au sodium du lotissement Traillonne, ceux-ci ont été remplacés. Ils viennent ainsi compléter les travaux déjà effectués sur l'ensemble de l'éclairage public de la route des Pyrénées, ainsi qu'à l'impasse de Saint-Laurent.

Un autre projet crucial, terminé à ce jour, est celui du numérotage des maisons. Cette initiative facilitera non seulement la distribution du courrier et des colis, mais aussi l'intervention des services d'urgence et la localisation des habitations par les visiteurs et les professionnels.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal validé par le conseil communautaire du 3 juillet dernier est présenté aux Personnes Publiques Associées qui ont un mois pour se prononcer, avant que vienne le temps de la consultation publique.

La séance de cinéma en plein air ainsi que la fête du village promettent d'être des moments forts. Ces événements sont l'occasion de renforcer les liens entre nous et de célébrer notre identité commune. Je vous invite également à participer aux différentes activités organisées par nos associations locales, qui contribuent à animer et enrichir notre vie culturelle et sportive.

C'est aussi avec émotion que je souhaite rendre hommage à nos Ladevéziennes et Ladevéziens disparus. Nous avons perdu des êtres chers, des amis, des voisins, des membres de notre famille. Leur mémoire restera à jamais gravée dans nos cœurs et notre communauté. J'adresse mes plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches en cette période de deuil.

Dans cette dynamique de vie, accueillons avec joie les nouvelles naissances qui illuminent notre village. Nous souhaitons la bienvenue à Ava Dutrey et Leya Péres (née à Ladevèze-Rivière) et félicitons chaleureusement leurs parents. Ces nouvelles vies sont notre avenir et notre espoir, et nous sommes ravis de les voir grandir parmi nous. Souhaitons également la bienvenue aux nouveaux Ladevéziens qui ont choisi de s'installer dans notre village.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles, les membres des associations, les conseillers municipaux, nos agents municipaux et chaque Ladevézienne et Ladevézien qui contribuent à faire de Ladevèze-Rivière un village où il fait bon vivre. Ensemble, continuons à bâtir une communauté solidaire, dynamique et respectueuse de notre environnement.

Je vous souhaite à tous une excellente lecture et reste à votre écoute pour toute suggestion ou question.



Cyril COTONAT
**Maire de
Ladevèze-Rivière**

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Budget de fonctionnement

• **Dépenses :**

Prévues : 5 187 100,00 €
Réalisées : 4 866 483,85 €

• **Recettes :**

Prévues : 5 187 100,00 €
Réalisées : 5 163 564,67 €

• **Résultat de l'exercice 2023 :**

+ 297 080,82 €

Budget d'investissement

• **Dépenses :**

Prévues : 1 450 887,13 €
Réalisées : 781 584,56 €
Restes à réaliser : 213 149,96 €

• **Recettes :**

Prévues : 1 450 887,13 €
Réalisées : 651 884,86 €
Restes à réaliser : 110 821,75 €

• **Résultat de l'exercice 2023 :**

- 129 699,70 €

BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget principal pour l'année 2024 s'élève à :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 5 630 306,00 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 1 068 957,00 €

Attribution des Fonds de Compensation 2024 pour notre village : 1 277,70 €

TAXES

Taux taxes directes 2024 : pas d'augmentation en 2024

Taxe d'habitation additionnelle : 15,68 %

Taxe foncière bâtie additionnelle : 14,80 %

Taxe foncière non bâtie additionnelle : 54,40 %

Cotisation foncière des entreprises unique ou de zone : 32,77 %

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUi

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 3 juillet, a validé l'arrêt de l'étude du PLUi. Celui-ci est maintenant proposé aux personnes et publics associés (notamment les gestionnaires des réseaux ou la direction départementale des Territoires), qui auront un mois pour rendre leur avis. L'enquête publique se déroulera dans le courant des mois d'octobre et de novembre prochains. Les commissaires enquêteurs, dont le nombre est décidé par le tribunal administratif de Pau, seront affectés sur le territoire, au plus proche des administrés. À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera le PLUi durant le premier trimestre de l'année 2025.

TAXE GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) fait partie des compétences obligatoires de la communauté de communes. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

Les missions listées dans la compétence GEMAPI sont :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- Aménagement des bassins versants ;
- Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- Défense contre les inondations et contre la mer ;
- Protection et restauration des zones humides.

L'article 1530 bis du Code général des Impôts offre la possibilité aux établissements publics d'instaurer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Également appelée « taxe inondation », la taxe Gemapi est un impôt local facultatif permettant de financer la prévention des risques d'inondation.

OPAH

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat est lancée sur le territoire de la communauté de communes. L'objectif de cette opération est d'aider les propriétaires à réaliser les travaux de rénovation et d'amélioration de leur logement. Le conseil communautaire a voté une participation de 1000 € par dossier et par an.

Les communes qui le souhaitent pourront soutenir financièrement les dossiers de leurs ressortissants.

Un réseau de conseillers est à la disposition des propriétaires qui veulent engager des travaux de rénovation, notamment énergétique.

Pour toute information, vous pouvez contacter le PETR du Val d'Adour :

64, rue Darricau
65700 MAUBOURGUET
Tél.: 05 62 96 44 88
petr.paysduvaldadour@orange.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS

Route du lac
32230 MARCIAC

Tél : 05 62 09 30 68 - <http://www.ccbvg.fr>

EXÉCUTION DU BUDGET DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DU GERS DURANT L'EXERCICE 2023

Dépenses totales réalisées : **24 827 459,38 €**

- En fonctionnement : **3.821 766,09 €**
- En investissement : **21 005 693,29 €**

Dont travaux d'électrification rurale : **12 464 386,23 €**

Dont travaux d'éclairage public : **5 956 199,65 €**

Recettes totales réalisées : **32 269 309,26 €**

- En fonctionnement : **13 094 652,94 €**
- En investissement : **19 174 656,32 €**

Budget 2024 , le budget s'équilibre :

- En fonctionnement : **11 685 000 €**
- En investissement : **44 913 069,69 €**

Les dépenses comprennent notamment l'entretien de l'éclairage public des communes, la gestion du personnel ainsi que les charges courantes.

Les recettes sont constituées pour l'essentiel par la taxe sur l'électricité, la redevance de concession et par les participations des communes et autres collectivités territoriales.

COTISATION ANNUELLE

Cotisation annuelle de notre commune, dans le cadre de l'adhésion au SDEG : 30 €.
En 2024, le montant sera le même.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU GERS

6, place de l'Ancien Foirail
32000 AUCH

Tél : 05 62 61 84 94 - <http://www.sdeg32.fr/>

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Budget de fonctionnement

- Dépenses : 1 126 590,17 €
- Recettes : 1 547 758,92 €

Budget d'investissement

- Dépenses : 4 525 €
- Recettes : 1 746 €

BUDGET PRIMITIF 2024

Section fonctionnement

équilibrée à : 1 424 910,19 €

Section investissement

équilibrée à : 7526,20 €

L'ANNÉE 2023 A VU :

- La finalisation du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Le démarrage de l'étude Habitat ;
- Le renforcement du service Urbanisme avec l'embauche d'une nouvelle personne à 80 %, dès le mois d'octobre.

ACTIONS POUR 2024

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

La révision permettra également d'intégrer les évolutions législatives intervenues depuis l'approbation du SCoT, notamment les dispositions de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « loi ELAN », et de son ordonnance du 17 juillet 2020 sur la modernisation des SCoT, de la récente loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », dite « loi Climat et Résilience », du 22 août 2021 ou encore de la loi « relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables », dite « loi APER », du 10 mars 2023.

Contrat Local de Santé :

Pour sécuriser et renforcer l'offre de soins de premiers secours, la proposition de mettre en place un Contrat Local de Santé unique à l'échelle du Pays (sur les trois communautés de communes) portée par le PETR et sous la responsabilité de l'ARS32 a été validée.

Cotisation des membres du PETR (au travers des trois communautés de communes) :

4,06 € /habitant.

Participation des communes au titre du service urbanisme en 2023 : 294 669,44 €.

Pour notre village, la participation en 2023 s'élève à 1827,81 €.

La participation des communes pour l'année 2024 est estimée à 235 000 €.

PAYS DU VAL D'ADOUR
ZI du Marmajou
65700 MAUBOURGUET
Tél : 05 62 96 44 88 - <http://val-adour.fr/>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE (SIVOM)

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Dépenses fonctionnement :

3 406 053,70 €

Dépenses investissement :

7 667 429,81 € (dont : 4 677 810,37 € pour les communes et 564 316,37 € pour le SIVOM)

Recettes fonctionnement :

5 255 431,02 €

Recettes investissement :

8 008 564,54 € (dont : 2 673 602,49 € pour les communes et 2 673 602,49 € pour le SIVOM)

Production d'électricité des panneaux de toiture du bâtiment SIVOM : 40 661,09 €

BUDGET PRIMITIF 2024

Section fonctionnement équilibrée à : 5 779 620 €

Section investissement : Dépenses : 6 642 078 € / Recettes : 6 418 027,87 € (soit un manque de 224 050,13 € qui sera rattrapé dans le courant de l'exercice)

TARIFS 2024

- Maîtrise d'œuvre : 35 €/h
- Main d'œuvre voirie, bâtiments, espaces verts : 36 €/h (augmentation)
- Main d'œuvre ménage : 18,5 €/h
- Amortissement du matériel et des agents (voirie, bâtiments, espaces verts) : 4 €/h
- Pour la compétence obligatoire Voirie, entretien et investissement de la voirie communale, les critères de répartition sont :
 - Nombre d'habitants : 50 %,
 - Linéaire de voirie : 50 %.
- Pour les compétences optionnelles, les critères de répartition sont :
 - Investissement et entretien des bâtiments et équipements publics : 7,07 € / habitant,
 - Investissement et entretien des espaces publics et cimetières : 2,15 € / habitant.

PLANNING 2024 PASSAGE DÉBROUSSAILLEUSE

2^{ème} passage (autour des parcelles agricoles) : octobre

FRAIS POUR NOTRE COMMUNE

Bâtiments publics et Espaces Publics : 1 486,28 €

Espaces Publics – Cimetières : 455,10 €

Voirie : 4 073,25 € (1 505,22 € relatifs au pourcentage habitants ; 2 568,03 € relatifs au pourcentage longueur de la voirie)

Longueur de la voirie communale de notre village : 38,24 km

Montant des travaux de voirie réalisés sur notre commune en 2022 : **17 878,11 € TTC**

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS DU SECTEUR SUD

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Budget de fonctionnement

- Dépenses : 2 759 698,20€
- Recettes : 2 848 743,25 €

Budget d'investissement

- Dépenses : 40 770,13 €
- Recettes : 65 790,93 €

BUDGET PRIMITIF 2024

Fonctionnement : 3 460 000 €

Investissement : 5 220 862 € (Prévision projet construction des containers semi-enterrés

Emprunt de 4 400 000 € - Coût total estimé : 4 986 344,80 €

Augmentation du coût de collecte : + 111 984 €)

PARC SMCD

- 5 véhicules de collecte en location
- 1 véhicule de remplacement
- 1 voiture de service
- 1 fourgon (collecte des encombrants)
- 1 camion plateau (déplacement conteneur, récup' verre, gros encombrants)

EFFECTIFS

- Administratifs : 2 agents titulaires
- Collecte des déchets : 12 agents titulaires ;
- 3 agents contractuels
- Entretien des locaux : 1 agent contractuel

PROJET DE CONTAINERS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS SUR LE TERRITOIRE DU SMCD

L'installation des containers a démarré sur l'ensemble du périmètre du SMCD. Pour notre commune, les travaux de terrassement et l'installation de cinq containers (deux dédiés aux déchets recyclables, deux dédiés aux déchets ménagers et un dédié au verre) sont terminés. Cependant, les containers ne seront mis en service que dans le courant du mois de septembre.



TAXE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2024

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 18,5 % de la base prévisionnelle des valeurs locatives (soit 3 148 000 €).

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS
DU SECTEUR SUD**

Lotissement artisanal Le Pountet
32300 MIRANDE

Tél : 05 62 66 72 90 - <https://smcd-sud.fr/>

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Approuvé par le conseil municipal en date du 8 avril 2024, celui-ci laisse apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : **64 750,06 €**
- un excédent d'Investissement de : **1 649,22 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	39 161,02 €
Charges de personnel et frais assimilés	54 406,14 €
Atténuation de produit	10 214 €
Autres charges de gestion courante	84 441,98 €
Charges financières	267,46 €
Total dépenses réelles	188 490,80 €
Total dépenses de fonctionnement	188 490,80 €

Recettes

Produit des services, domaine de vente	4 986,07 €
Impôts et taxes	73 762,76 €
Dotations et participations (dont Fond Compensation Taxe Valeur Ajoutée)	95 274,78 €
Autres produits de gestion courante (loyers logements communaux)	10 676,67 €
Produits spécifiques (Remboursement sinistres)	157 €
Atténuation de charges	2 599,83 €
Excédent de fonctionnement reporté	65 783,55 €
Total recettes réelles	253 240,66 €
Total recettes de fonctionnement	253 240,66 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Dotations, fonds divers et réservés	728,79 €
Emprunts et dettes assimilés	0 €
Immobilisations incorporelles	729 €
Immobilisations corporelles	471,27 €
Autres immobilisations financières	18 095,89 €
Total dépenses réelles	16 166,86 €
Total dépenses d'investissement	18 095,99 €

Recettes

Excédent d'investissement reporté	19 136,92 €
Dotations fonds divers et réserves	608,19 €
Total recettes d'investissement	19 745,11 €

BUDGET PRINCIPAL 2024

Le budget principal de l'année 2024 a été approuvé par le conseil municipal en date du 8 avril 2024. Il se décompose comme suit :

- Section Fonctionnement équilibrée à : 222 328,28 €
- Section Investissement équilibrée à : 31 214,40 (dont 2 271,00 € de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	56 250 €
Charges de personnel et frais assimilés	52 480 €
Atténuation de produit	10 219 €
Autres charges de gestion courante	74 535,88 €
Charges financières	600 €
Total dépenses réelles	194 084,88 €
Total dépenses d'ordre	28 243,40 €
Total dépenses de fonctionnement	222 328,28 €

Recettes

Produit des services, domaine de vente	1 500 €
Impôts et taxes	70 700 €
Dotations et participations	75 200 €
Autres produits de gestion courante	10 600 €
Atténuation de charges	200 €
Excédent de fonctionnement reporté	64 128,28 €
Total recettes réelles	222 328,28 €
Total recettes de fonctionnement	222 328,28 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Emprunts et dettes assimilés	700 €
Immobilisations incorporelles	2 271 €
Immobilisations corporelles	5 100 €
Subvention d'équipement versée	4 875 €
Autres immobilisations financières	15 268,40 €
Total dépenses réelles	31 214,40 €
Total dépenses d'investissement	22 229,66 €

Recettes

Excédent d'investissement reporté	1 649,22 €
Dotation fonds divers et réserves	621,78 €
Emprunts et dettes assimilés (emprunt d'équilibre)	700 €
Total recettes réelles hors opération	2 971 €
Opérations d'ordre	28 243,40 €
Total recettes d'investissement	31 214,40 €

COMPTE ADMINISTRATIF « PHOTOVOLTAÏQUE » 2023

Également approuvé par le conseil municipal le 8 avril 2024, le compte administratif de l'année 2023 laisse apparaître :

- un déficit de fonctionnement de **302,85 €**
- un excédent d'investissement de **5 582,82 €**.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Déficit de fonctionnement reporté	104,32 €
Charges à caractère général	730,34 €
Autres charges de gestion courante	0,07 €
Total des dépenses réelles	834,73 €
Total des dépenses d'ordre (amortissement)	2 917,10 €
Total dépenses de fonctionnement	3 751,83 €

Recettes

Produit des services, domaine de vente (vente électricité)	2 927,56 €
Subvention d'exploitation (subvention du budget principal au budget photovoltaïque)	521,42 €
Total des recettes réelles	3 448,98 €
Total recettes de fonctionnement	3 448,98 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Immobilisations corporelles	0 €
Total des dépenses réelles	0 €
Total dépenses d'investissement	0 €

Recettes

Excédent d'investissement reporté	2 665,72 €
Total des recettes réelles	2 665,72 €
Total des recettes d'ordre (amortissement)	2 917,10 €
Total recettes d'investissement	5 582,92 €

BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2024

Également approuvé par le conseil municipal le 8 avril 2024, le budget annexe « Photovoltaïque » de l'année 2023 laisse apparaître :

- un total de fonctionnement (dépenses et recettes) équilibré à **5 220,95 €**
- un total d'investissements (dépenses et recettes) équilibré à **8 499,92 €**.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Déficit de fonctionnement reporté	302,85 €
Charges à caractère général	2 000 €
Autres charges de gestion courante	1 €
Total des dépenses réelles	2 303,85 €
Total des dépenses d'ordre (amortissement)	2 917,10 €
Total dépenses de fonctionnement	5 220,95 €

Recettes

Produit des services, domaine de vente	3 300 €
Subvention d'exploitation	1 919,95 €
Autres produits de gestion courante	1 €
Total recettes de fonctionnement	5 220,95 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Immobilisations corporelles	8 499,92 €
Total des dépenses réelles	8 499,92 €
Total dépenses d'investissement	8 499,92 €

Recettes

Excédent d'investissement reporté	5 582,82 €
Total des recettes réelles	5 582,82 €
Total des recettes d'ordre (amortissement)	2 917,10 €
Total recettes d'investissement	8 499,92 €

COMPTE ADMINISTRATIF « CŒUR DE VILLAGE » 2023

Également approuvé par le conseil municipal le 8 avril 2024, le compte administratif de l'année 2023 laisse apparaître :

- un déficit de fonctionnement de **25 008,45 €**
- un excédent d'investissement de **606,40 €**.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Déficit de fonctionnement reporté	53 824 €
Charges à caractère général	1 185,37 €
Charges financières	607,31 €
Total des dépenses d'ordre	58 013,03 €
Total dépenses de fonctionnement	113 629,71 €

Recettes

Subvention d'exploitation	30 000,92 €
Total des recettes réelles	30 000,92 €
Total recettes d'ordre	58 620,34 €
Total recettes de fonctionnement	88 621,26 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Emprunts et dettes assimilés	16 805,09 €
Total dépenses réelles	16 805,09 €
Total dépenses d'ordre	58 013,03 €
Total dépenses d'investissement	74 818,12 €

Recettes

Excédent d'investissement reporté	639,14 €
Emprunt et dettes assimilées	16 166,86 €
Total recettes réelles	16 806 €
Total recettes d'ordre	57 405,72 €
Total recettes d'investissement	74 211,72 €

BUDGET ANNEXE « CŒUR DE VILLAGE » 2024

Également approuvé par le conseil municipal le 8 avril 2024, le budget annexe « Cœur de village » de l'année 2024 se décompose, pour chaque section, comme suit :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) équilibré à : **184 545,48 €**
- Investissement (dépenses et recettes) équilibré à : **76 281,43 €**.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Déficit de fonctionnement reporté	25 008,45 €
Charges financières	762 €
Total des dépenses réelles	25 770,45 €
Total des dépenses d'ordre	58 775,03 €
Total dépenses de fonctionnement	84 545,48 €

Recettes

Produits de services, domaine et ventes	25 008,45 €
Total des recettes réelles	25 008,45 €
Total recettes d'ordre	58 775,03 €
Total recettes de fonctionnement	84 545,48 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	606,40 €
Emprunts et dettes assimilés	16 900 €
Total dépenses d'ordre	58 775,03 €
Total dépenses d'investissement	76 281,43 €

Recettes

Emprunts et dettes assimilées	18 268,40 €
Total recettes réelles hors opération	15 268,40 €
Opérations d'ordre	55 013,03 €
Total recettes d'investissement	76 281,43 €

TAXES COMMUNALES 2024

DÉTAIL DES RESSOURCES FISCALES DE NOTRE COMMUNE

Foncier bâti	42,84 %
Foncier non bâti	54,75 %
Taxe habitation (résidences secondaires)	12,67 %

LE RELAIS

RAPPORT ANNUEL 2023

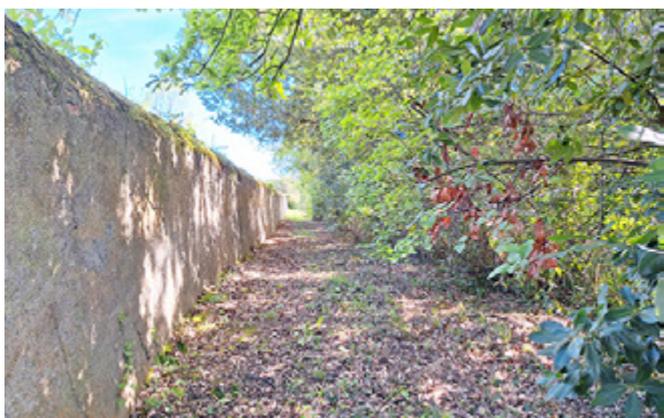
Collecte des textiles, en kilogrammes, sur le point de Ladevèze-Rivière : 1 589.

Points de collecte	Appart	Nb cont	Date Pose	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc *	Total	Tt n-1	Kg/Hab.
LADEVEZE RIVIERE - Chemin du Lista	<i>public</i>	1	30/08/2012	109	99	160	136	125	177	89	377	165	91	155	86	1769	1589	
Nombre de passages				2	2	3	3	2	5	2	2	4	1	2	5	33	0	
<i>Ss-total LADEVÈZE-RI VIÈRE</i>		1	-	109	99	160	136	125	177	89	377	165	91	155	86	1769	1589	7.93
TOTAL		1		109	99	160	136	125	177	89	377	165	91	155	86	1769	1589	7.93
Cumul		1		109	208	368	504	629	806	895	1272	1437	1528	1683	1769	-	-	
PA non collectés cette année				Nombre de PA différents: 6													1	

COMMISSION BÂTIMENTS & PATRIMOINE

ÉGLISE SAINT-LAURENT

Nettoyage et entretien de l'église.



SALLE DES FÊTES

Nettoyage des panneaux photo-voltaïques.
Travaux réalisés en régie.

Petite rénovation de la porte des toilettes
extérieures.

ÉGLISE SAINT-ANDRÉ

Nettoyage et entretien de l'église.

LOCAUX COMMUNAUX

Nettoyage de la salle des fêtes, de la mairie,
de la maison des associations et de l'ex-
salle de classe numéro 1.

Travaux réalisés en régie par l'équipe
municipale lors d'un après-midi
d'action « citoyenne ».



Le conseil municipal souhaite remercier vivement les Ladevéziennes
et les Ladevéziens qui ont contribué et participé aux différents travaux d'entretien
de l'ensemble des patrimoines de notre village.

COMMISSION VOIRIE

ENTRETIEN DES FOSSÉS ET CURAGE

La campagne de curage des fossés a été réalisée par les équipes du SIVOM dans le courant du mois de mai et a concerné le chemin du Lista. Deux fossés confrontant avec deux chemins ruraux ont également été curés. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Garroussia. Coût : 630 € TTC



ENTRETIEN DE LA VOIRIE

La campagne de réfection de la voirie communale (point-à-temps) s'est déroulée sur trois jours, pour un montant d'environ 9 500 €.

Parallèlement, plusieurs nids de poule ont été bouchés. Travaux réalisés en régie. Enrobé à froid fourni par le SIVOM.



CAMPAGNE DE DÉBROUSSAILLAGE

Les travaux de débroussaillage programmés à l'automne 2023 ont dû être reportés à cause des intempéries. Le contrat relatif à la campagne de débroussaillage avec l'entreprise ETARF Esquerra est renouvelé cette année et comprend deux passages :

- printemps/été : passage autour des maisons ;
- automne : passage sur les chemins desservant les parcelles agricoles.

De plus, à partir de cette année, l'entreprise ETARF Esquerra réalise l'entretien des accotements des chemins communaux et d'une partie des chemins ruraux.

L'entretien des accotements et le débroussaillage des deux routes départementales (routes des Pyrénées, de Juillac et de Marciac) sont réalisés par le Conseil départemental. Deux passages relatifs aux accotements ont été réalisés dans le courant des mois d'avril et de juillet.

ÉLAGAGE

Travaux de sécurisation avec coupes de branches mortes du tilleul de l'impasse de Saint-Laurent et d'un chêne en bordure du chemin d'Espalanque. Coût : 648 € TTC.

Elagage des arbres en bordure des chemins du Lista et de la Croix afin de permettre le déploiement de la fibre optique. Coût : 1 608 € TTC.

Travaux réalisés par l'entreprise Sanguinet.



POUR RAPPEL

ÉCOBUAGE

Le brûlage à l'air libre des résidus issus de l'entretien de parc et jardin des particuliers est régi par les dispositions du règlement sanitaire départemental au titre du brûlage des déchets ménagers, consultable à la mairie et sur le site Internet.

→ Il est strictement interdit sur la commune, sauf s'il ne provoque aucune gêne pour le voisinage. Avant toute action de brûlage, vous devez informer la mairie et, si vous obtenez l'accord, vous devez prévenir le plus proche voisinage.

AUTORISATIONS DE VOIRIE

Les autorisations de voirie relatives aux chemins communaux et ruraux sont co-signées par le maire et le président du SIVOM. Une visite sur place est systématiquement organisée avant toute signature.

→ Les formulaires de demande d'autorisation sont disponibles à la mairie ou sur le site Internet.

PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Les propriétaires forestiers qui souhaitent effectuer des coupes de bois sur la commune sont priés de bien vouloir en informer la mairie, ceci afin d'établir un état des lieux de la voirie communale et rurale avec les entreprises de débardage et les services du SIVOM. Si d'éventuelles dégradations étaient constatées sur la voirie suite à des travaux de débardage, cela permettrait d'engager des recours contre ces entreprises.

LIEUX-DITS

Des panneaux de lieu-dit peuvent être installés à la demande des propriétaires. Les coûts du panneau et du mât sont à la charge des propriétaires. La commune prend quant à elle en charge le coût des travaux.

→ Pour toute demande, merci de vous adresser à la mairie.

La municipalité tient à remercier les Ladevéziens qui font l'effort d'entretenir au-delà des limites de leur propriété (habitations, champs) les banquettes des chemins et/ou les évacuations des fossés. Nous sommes conscients que nous devons être vigilants et rigoureux pour maintenir un village agréable et accueillant. Aussi, cette démarche de la part de ceux qui le peuvent nous aide vraiment dans notre gestion et mérite d'être soulignée.

COMMISSION ESPACES PUBLICS

TAILLE

Plusieurs tailles ont été opérées cet hiver : les parterres de l'entrée du cimetière de Saint-Laurent, le parterre de l'église de Saint-Laurent, le parterre de la salle des fêtes. Ces travaux ont été réalisés en régie par M. Sauffisseau, agent communal.

Monsieur Urrutia, aidé de M. Joel Débats, a taillé les platanes de l'impasse de Saint-Laurent. Le conseil municipal a décidé de faire don des branches ainsi coupées et remercie M. Joel Débats.

Taille et élagage du magnolia de la salle des fêtes. Travaux réalisés en régie par M. Urrutia.

SAINT-ANDRÉ

Ajout de gravier au cimetière ainsi qu'à l'allée de l'église. Travaux réalisés en régie par M. Urrutia, agent communal.

PLANTATIONS

Les plantations de la mairie ont été renouvelées par la conseillère municipale Corinne Quaglini.



JACHÈRE

Plantation d'une jachère spéciale insectes sur le terrain derrière le monument aux morts. Travaux réalisés en régie par M. Urrutia (préparation) et par M. Daniel Jougla (plantation + entretien). Le conseil municipal remercie vivement ce dernier.



REPLACEMENT DE LA BORNE INCENDIE – ROUTE DES PYRÉNÉES

Les travaux ont été réalisés dans le courant du printemps. La nouvelle borne, suite à la demande du Conseil départemental, a été installée en bordure du chemin de la Carrère-Longue.

Coût total des travaux :
2 895,24 € HT (3 473,68 € TTC), dont
1 721,52 € HT (coût de la borne incendie)
et 1 173,72 € (montant des travaux réalisés
par le SMEPA).

BOULODROME

Le boulodrome est de nouveau engazonné.



VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Cette année encore, notre commune a participé au concours des villes et villages fleuris et a été lauréate du prix départemental.

La commune a gagné un livre ainsi que deux arbustes et un pommier qui ont été plantés dans le parterre de la salle des fêtes et derrière la jachère.

Notre village renouvelle sa participation à l'édition 2024 de ce concours et la visite du jury s'est déroulée le 19 juillet dernier.



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE

RÉNOVATION DE LA MAIRIE ET RÉHABILITATION DE L'EX-SALLE DE CLASSE N°1

Projet de rénovation énergétique de la mairie, de la maison des associations et des deux appartements, couplée avec la rénovation de l'ex-salle de classe n°1, qui deviendra une extension de la mairie. Les demandes de subventions ont été acceptées, à l'exception de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour laquelle le dossier n'a pu être déposé. Aussi, il a été décidé un phasage des travaux sur deux ans. La première phase, réalisée dans le courant du mois de juin, concerne le changement des menuiseries.

La deuxième phase, qui devrait débiter dans le courant de l'année 2025, comprendra l'aménagement et l'isolation de la mairie ainsi que de l'ex-salle de classe n°1 qui deviendra la salle du conseil municipal et des cérémonies.



PROJET DE NUMÉROTAGE DES MAISONS DU VILLAGE ET DÉNOMINATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le numérotage a été finalisé et les panneaux supplémentaires ont été posés.
Coût des plaques de numérotation :
279,36 € TTC

Coût des plaques de rue supplémentaires (+ pose et fournitures) : 2 910,64 € TTC.



POINT SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE

Sur les 144 logements identifiés, 142 sont aujourd'hui fibrés.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

Rappel : lors de travaux de construction d'une maison, la demande de raccordement doit être adressée à Gers Fibre. : www.gersfibre.fr

Le choix du fournisseur d'accès appartient à chaque administré.

CHANGEMENT DES ÉCLAIRAGES DU LOTISSEMENT PAR DES LED

Ces travaux constituent la dernière phase des travaux d'économie de l'éclairage public. Ils ont été réalisés dans le courant du mois de mai :

Montant des travaux HT : 2 704,82 €

Subvention SDEG : 7 811,45 € (30%)

Fond Vert (demande en cours) : 1 081,93 € (40%)

Fonds propres : 811,44 € HT (30%).



RÉHABILITATION ET RÉOUVERTURE DU CHEMIN DE L'ANCIENNE ÉGLISE

Le but : proposer des chemins de randonnées en lien avec la liaison Plaisance-Marcillac. Il s'agit du chemin rural rejoignant les chemins de l'ancienne église et des Abonnas. Les travaux de débroussaillage et d'entretien seront réalisés.

COMMISSION VIE DU VILLAGE

CINÉMA EN PLEIN AIR

Le 12 août a eu lieu la séance de cinéma en plein air sur le boulo-drome, en partenariat avec le cinéma L'Europe de Plaisance du Gers. Le film diffusé était « Les Trois Mousquetaires : D'Artagnan ». La suite « Les Trois Mousquetaires : Milady » vous est proposée le samedi 10 août à 21 h 30 sur le boulo-drome du village.

FÊTE DU VILLAGE

Comme à l'accoutumée, de très bons moments passés ensemble à l'occasion de la fête du village organisée en septembre dernier par le comité des fêtes.

Au programme cette année : un grand repas convivial le vendredi 1^{er}, le départ du trail de Saint-Mont le samedi 2 auquel de nombreux enfants du village ont participé et la marche gourmande le dimanche 3 qui a rassemblé de nombreuses personnes.

Très bonnes ambiances et gourmandises étaient au rendez-vous. Félicitations à nos jeunes !



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Un hommage a été rendu devant le monument aux Morts. C'est sous le préau, auprès de Robert, notre fidèle porte-drapeau, que le maire a fait la lecture de la lettre du ministre des Armées.

Un apéritif convivial a clôturé la cérémonie.



DÉCORATIONS DE NOËL

Le temps de Noël et pour les fêtes de fin d'année, nos petites mains adroites ont confectionné de belles coupes qui ont décoré les fenêtres de la mairie et de la salle des fêtes.

AGENT COMMUNAL

Après plus de dix ans au service de notre village et une carrière bien remplie, François Urrutia, l'agent communal, a fêté son départ à la retraite autour d'un cocktail déjeunatoire. Son remplaçant, M. Didier Sauffisseau, est en poste depuis le 1er mars dernier. Le conseil lui souhaite la bienvenue.





VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Devant une assemblée composée de Ladevéziens et de nouveaux arrivants, le maire, entouré de l'équipe municipale, a présenté les voeux pour la nouvelle année.

REPAS DES SENIORS

Anciens et nouveaux retraités se sont retrouvés autour d'une belle table et ont pu danser sur les airs entraînants chantés par Serge Lavignotte.



THÉÂTRE

La compagnie de théâtre adulte Les Z'alambiqués a attiré le 16 mars dernier un public nombreux et enjoué dans la salle des fêtes du village avec sa comédie Tranches de bar.

COMMERCES DE PROXIMITÉ

Deux camions stationnent chaque semaine devant le foyer rural : Les Caprices de la Ferme proposant des produits fermiers, chaque samedi de 13h15 à 13h45 et le camion pizza Delizioso, le vendredi à partir de 18h.

JEUNES DIPLÔMÉS

Le conseil municipal appelle les jeunes diplômés depuis 2020 à se manifester d'ici la fin du mois d'août afin de les recevoir au mois de septembre pour leur remettre des cartes cadeaux en guise de félicitations, le contexte de la pandémie ayant empêché ces traditionnelles remises de prix.

COMMISSION COMMUNICATION

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le nouveau site internet de la commune, réalisé par Courcelles Design, une agence basée à Marciac, est en ligne depuis le 26 février. L'objectif de moderniser le site de la commune devenu obsolète et d'offrir un nouvel outil de communication ainsi qu'une vitrine de notre village a été pleinement atteint. N'hésitez pas à le consulter régulièrement afin de ne manquer aucune actualité : www.ladeveze-riviere.fr

Coût total : 2 208 € TTC (1 840 € HT)



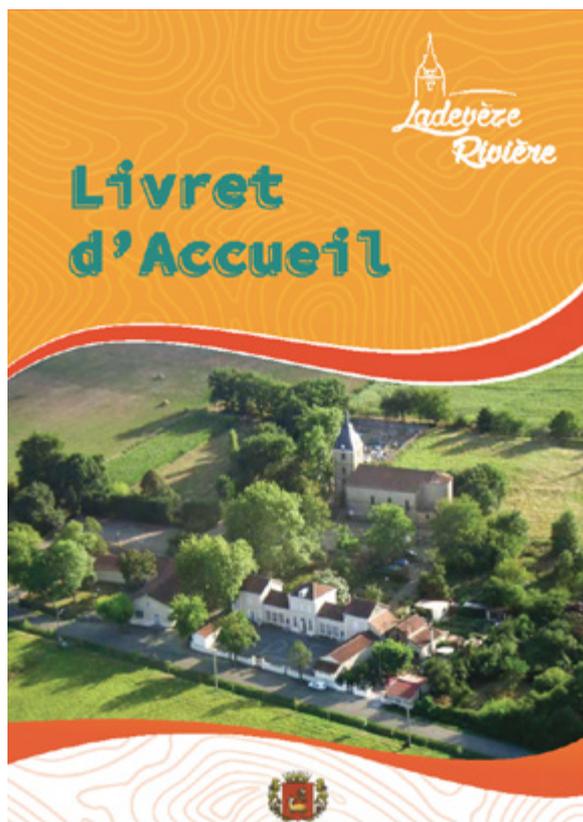
PANNEAU POCKET

Notre commune a choisi d'utiliser l'application mobile Panneau Pocket qui permet aux usagers de recevoir en temps réel les informations importantes, alertes (coupures de courant, vigilance météo...) et messages de prévention concernant le village. Celle-ci est téléchargeable sur tout type de smartphone (Android et Apple).



Coût de l'abonnement pour la commune pour 2 ans : 260 € TTC

<https://www.panneaupocket.com/telechargez-panneaupocket-lapplication-de-votre-mairie/>



LIVRET D'ACCUEIL

Le livret d'accueil de la commune, destiné aux nouveaux arrivants, a été de nouveau publié sous une édition actualisée. Les nouveaux arrivants peuvent venir le retirer à la mairie.

Coût total : 436,02 TTC



SIGNALÉTIQUE

Des panneaux en aluminium ont été imprimés et apposés sur les principaux bâtiments publics et patrimoniaux de la commune.

Coût total : 230 € TTC

BULLETIN D'INFORMATION

Depuis mars 2024, les bulletins d'information ne sont plus transmis en version papier, mais par le biais de l'application Panneau Pocket ainsi que par mail pour les personnes ayant opté pour ce moyen de diffusion. Ils restent cependant consultables sur le panneau d'affichage de la mairie ainsi qu'en ligne, sur le site internet de la commune.

Si certains d'entre vous ont des difficultés à accéder aux versions numériques du bulletin, merci de nous le signaler afin de pouvoir vous fournir malgré tout une version papier.

AUTOUR DE NOUS

DISPOSITIFS DES VILLAGES D'AVENIR

Notre commune a été retenue dans le dispositif des Villages d'avenir, autour de la thématique de protection et de mise en valeur du patrimoine communal. Associés à la commune de Tillac, nous avons reçu dans le courant du mois de juin, la visite d'Elodie Faget, une des deux chefs de projet. Cette visite a été l'occasion d'expliquer notre volonté de préserver le patrimoine bâti et notamment l'église de Saint-André, ainsi que les préquelles de Chavauty, mais également de préserver le patrimoine naturel avec l'ambition de réouvrir des chemins ruraux en chemins de randonnées pédestres. Intérêt de ce dispositif : bénéficier d'un accompagnement et d'une aide à l'ingénierie dans la cadre de travaux de rénovation et de mise en valeur de l'église Saint-André et des préquelles de Chavauty.

PASSAGE DE LA FLAMME

Claude Baro, natif de notre commune et qui y a encore des attaches, a eu l'honneur de porter la flamme olympique, à Auch, le 18 mai dernier.

CARTES D'ACCÈS DÉCHETTERIE

Les cartes d'accès à la déchetterie de Plaisance-du-Gers ne peuvent plus être retirées à la mairie. Mais pas de panique, en effet vous pouvez toujours vous rendre à la déchetterie de Plaisance-du-Gers sans posséder de carte. Dès la mise en service de la barrière, vous pourrez retirer ces cartes directement à la déchetterie. En qualité d'habitant de Ladevèze-Rivière, vous avez également accès à la déchetterie de Marciac.



MÉDECINS & DENTISTES

Deux nouveaux médecins généralistes ont rejoint, le 2 avril dernier sur Plaisance, le cabinet du Dr Pérat : il s'agit des Drs Julie Chouilly et Olivier Kandel. Un nouveau dentiste, le Dr Joao Plaza, est également arrivé à Plaisance au cabinet dentaire du Dr Petitou.

NOUVEAU CENTRE DE SECOURS DE PLAISANCE-DU-GERS

Samedi 27 janvier, les financeurs de la future caserne (l'Etat, le département du Gers, le SDIS32 et les 14 communes du secteur) ont été invités à poser la première pierre symbolique du projet, en compagnie des sapeurs-pompiers, des gendarmes et du député de la 1ere circonscription. Les travaux de réseaux ont débuté en février et sont maintenant terminés. Ceux de la caserne ont démarré depuis le mois d'avril.

Pour rappel : notre village est couvert pour 150 habitants par le centre de secours de Plaisance et pour 76 habitants par celui de Marciac.



INFORMATIONS UTILES

CAMPAGNE DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS

La municipalité renouvelle la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur notre commune. Aussi, si vous apercevez des chats, merci de contacter la mairie.

A cet effet, une convention a été signée avec le syndicat des Trois vallées (SM3V) et les frais de stérilisation et d'identification seront pris en charge par la SPA du Gers.

L'opération de stérilisation et d'identification des chats errants est réalisée par les cabinets de vétérinaires du secteur. La capture et le transport des chats sont assurés par la commune.

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !



Couple de chats
Gestation : 52 - 56 jours

1^{ère} année
12 chats

2^{ème} année
144 chats

3^{ème} année
1 728 chats

4^{ème} année
20 736 chats

Plus d'informations sur identifier-mon-animal.fr

En partenariat avec le CLAPAV : Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES TIGRES

Le moustique tigre (*Aedes aegypti*) est présent dans notre département depuis 2016. Les résultats des surveillances passées démontrent que l'implantation de cette espèce de moustique progresse sur le territoire (152 communes colonisées, soit 73,4 % de la population gersoise). Notre commune ne fait pas encore partie des communes colonisées, mais pourrait le devenir dans un futur proche.

Ce moustique, qui a su s'adapter à notre climat, est une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre des maladies infectieuses graves comme la dengue, le zika ou le chikungunya. Aussi, pour le combattre, est-il nécessaire de lutter contre tous les gîtes larvaires présents dans les eaux stagnantes autour des maisons. Pensez à surveiller et à vider régulièrement tout ce qui peut servir de gîtes aux moustiques : pots, seaux, récipients, vieux pneus...



LE COIN DES ASSOCIATIONS

LA BOULE LADEVÉZIENNE

Club de pétanque, dont le siège est à Ladevèze-Ville, mais qui rayonne sur nos deux communes.

Président : Jean-Michel ESQUERRA

Tél. : 06 07 90 82 68



LE COMITÉ DES FÊTES

Organisation de la fête du village.

Président : Bastien TORRENT

Tél. : 06 48 27 17 50

La fête 2024 aura lieu le week-end du 1^{er} septembre; le comité travaille sur une refonte et réorganisation du repas du village.



Retour sur l'édition 2023, avec le repas qui s'est déroulé le vendredi soir, avec beaucoup d'ambiance, de joie et de bonne humeur et la marche gourmande du dimanche matin, qui a rassemblé une belle assemblée.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

LADEVÈZE & SON HISTOIRE

Protection et mise en valeur du patrimoine local (Ladevèze-Rivière & Ladevèze-Ville).

Président : Cyril COTONAT Tél. : 05 62 69 39 12

L'association, qui a mis ses activités en sommeil, a organisé les Journées Européennes du Patrimoine en septembre dernier et co-organisé la séance de cinéma en plein air.

L'association souhaite reprendre son fonctionnement et recrute des volontaires souhaitant s'investir et travailler à la conservation et restauration du patrimoine ladevézien. Aussi, La Devèze et Son Histoire vous donne-t-elle rendez-vous à l'occasion de son assemblée générale programmée le samedi 5 octobre à 15h.

LES ZALAMBIQUÉS

Troupe de théâtre adultes.

Président : Joël CLISSON
Tél. : 05 62 09 69 48

Après les deux représentations de « Tranches de Bar » à Ladevèze les 16 et 17 mars dernier, la troupe a présenté son spectacle à Couloumé-Mondebat, à l'occasion de leur journée des associations. Un spectacle s'est également déroulé à Tieste-Uragnoux le samedi 22 juin à l'occasion de la fête du solstice d'été.



Pour l'automne, les Z'alambiqués ont candidaté au festival de théâtre amateur de Valence-sur-Baïse et une représentation est envisagée à Juillac au mois de novembre.

SAUVEGARDE DE LA CHASSE

Organisateur de battues réglementaires aux chevreuils, de lâchers de gibiers et d'un banquet de la chasse.

Présidente : Aurélie DUFFAU
Tél. : 06 04 52 29 25

Le banquet de la chasse s'est déroulé le dimanche 7 avril 2024.

Pour être informé des jours et des heures de battues, téléchargez l'application Panneau Pocket !



LA GYM VOLONTAIRE

Cours de gym les mercredis à 19 h et vendredis à 18 h et de yoga les mardis soir à Ladevèze-Ville. Organisatrice d'une journée au profit du Téléthon.

Présidente : Marielle PERRIES

Tél. : 06 25 46 68 43

Le 10 décembre 2023 a eu lieu la marche pour le Téléthon à Ladevèze-Rivière. Cette année encore de nombreux marcheurs ont répondu présents. La traditionnelle poule au pot concoctée par Carole a été appréciée, tandis que le buffet de desserts, préparé par les adhérentes et les convives, a été un pur moment de délices ! Roland Mathias a mis en vente, une nouvelle fois, des cannes en bois de diverses essences, repérées dans la nature et améliorées par ses soins. L'intégralité de la somme a été versée au profit du Téléthon.



Remercions, une nouvelle fois Roland pour sa générosité, Carole et toutes les cuisinières pour le succès de cette poule au pot, les marcheurs ainsi que tous les participants à cette agréable journée.

La marche et la vente des cannes ont permis de reverser à l'AFM Téléthon la somme de 580 €.



NULLE PART AILLEURS

Nouvelle venue dans le paysage associatif de notre village, l'association Nulle Part Ailleurs a trouvé sa place et offre une nouvelle dynamique à notre commune. Entre cours de couture, jeux de société et cartes, cours d'initiation à l'informatique, zumba, loisirs créatifs, parole libre ou gym douce, le panel proposé est grand et permettra à chacune et chacun de trouver son intérêt.

Président : Jean-Marie GEVAERT
asso.npa@yahoo.com

Tél. : 05 62 09 39 82 / 06 89 59 06 65 / 07 84 99 40 35

Nouveauté 2024 : un atelier Papotin et café autour du tricot, crochet et broderie 1 jeudi sur 2, de 14h à 17h, avec Nicole Porato.



PLANNINGS ET TARIFS ATELIERS 2023

ADHÉSION ASSOCIATION : 12 EUROS/AN (6 EUROS SI INSCRIPTION APRÈS 1^{ER} JUILLET)
À LADEVEZE RIVIERE

ATELIER	Tarif /cours	lieu	JOUR	HORAIRE
loisirs créatifs	6 euros	Salle des fêtes	Mardi	9h à 12h
Couture	6 euros	Salle des fêtes	Mardi	14h à 17h
Parole libre	3 euros	Salle des associations	* Mardi	14h à 15h30
Expression créatrice	6 euros	Salle des fêtes	Mercredi	9h à 12h
Informatique	3 euros	Salle des associations	jeudi	18h à 19h30
Lecture partagée	gratuit	Salle des associations	** vendredi	18h à 19h30
Sophro relaxation	5 euros	Salle des fêtes	Mercredi	17h30 à 18h30
Marche	gratuit	selon...	vendredi	à partir de 9h
Gym Douce	2 euros	salle des fêtes	Mercredi	16h à 17h
Zumba	5 euros	salle des fêtes	Mardi	19h15 à 20h15
jeux de société et cartes	gratuit	Salle des associations	Jeudi	14h à 17h

*1^{er} Mardi du mois **1^{er} vendredi du mois



Association « Nulle Part Ailleurs »
Un Jeudi tous les 15 jours de 14h à 17h
(semaines impaires)
SALLE des Associations de LADEVEZE RIVIERE
avec Nicole PORATO

Papotin et café autour Du Tricot, crochet et broderie



À partir du 11 avril 2024

Cet atelier créatif et original s'adresse aussi bien à des débutants(es)
Qu'à des confirmés(es). Chacun (e) peut réaliser son projet, échanger
des savoirs et partager le plaisir d'être ENSEMBLE., de PAPOTER et
de Prendre le Café !

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
CONTACTEZ NOUS

Association « NULLE PART AILLEURS »
Tél: 05.62.08.15.74 Port:06.13.09.11.09
E-mail: asso.npa@yahoo.com




Imprimé par nos soins

SECRETARIAT DE MAIRIE - AGENTS COMMUNAUX

PERMANENCES DU MAIRE - OUVERTURE DU SECRETARIAT - AGENTS COMMUNAUX

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Permanences du maire	9 h - 12 h					10 h 30 - 12 h 30
Ouverture du secrétariat	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30		8 h 30 - 12 h 30		
Agent communal	D. Sauffisseau (8 h)		M. Técoières (2 h)		D. Sauffisseau (8 h)	

Pour contacter la mairie :

Tél. / Fax : 05 62 69 39 12

secretariat@ladeveze-riviere.fr

www.mairie-ladeveze-riviere.fr

Le secrétariat sera fermé du 12 au 16 août.

ÉTAT CIVIL

NOUVEAUX LADEVÉZIENS

Monsieur Anthony Bourragne et Madame Bordes Lisa, chemin de La Maoube

NAISSANCES

Ava Dutrey, fille de Monsieur et Madame Dutrey
Leya Péres, fille de Sophie Saintrapt et Jordan Péres

DÉCÈS

Mme Pierrette Marie Peyras, le 16 juin 2023
Mme Eliette Aylies, le 18 juin 2023
M. Baro, le 14 septembre 2023
Mme Ginette Larribat, le 1^{er} avril 2024
Mme Marguerite Bonnemaïson, le 23 juin 2024

MARIAGES

Madame Marie Duplan et Monsieur Yaniv Bensoussan, le 24 juin 2023
Madame Odette Plane et Monsieur Gérard Dieuzeide, le 7 octobre 2023

CIVISME ET INFORMATIONS PRATIQUES

COLLECTE DES DÉCHETS



collecte le MERCREDI matin



ORDURES MÉNAGÈRES



collecte le MARDI matin



DÉCHETS RECYCLABLES

➔ Des cabas sont à votre disposition à la mairie pour l'acheminement de vos déchets recyclables jusqu'à l'aire des poubelles.

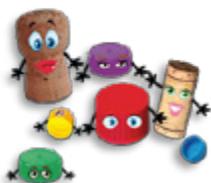
SDIS 32 – SAPEURS POMPIERS



Désormais, notre commune dépend, pour les interventions d'incendie, de secours à la personne ou encore d'opérations diverses, **des centres de secours de PLAISANCE-DU-GERS et de MARCIAC.**



BOUCHONS PLASTIQUE & LIÈGE - CARTOUCHES D'ENCRE USAGÉES



Des collecteurs de bouchons en plastique et en liège ainsi que de cartouches d'encre pour imprimante usagées sont disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture.



NUISANCES SONORES



Tout bruit intempestif en continu ou espacé (nuit/nocturne et/ou jour/diurne) est interdit et amendable. Ce sont des pollutions sonores qui nuisent à la qualité de la vie (sommeil par exemple) et donc des perturbateurs de l'hygiène de vie. Des lois ont été promulguées sur la pollution et nuisances sonores. Tout bruit à répétition (diurne ou nocturne) constitue donc une pollution sonore et un délit au regard de la loi.

DÉPÔTS SAUVAGES

Ces dernières années, des dépôts sauvages de déchets ont été constatés.

➔ La municipalité ne peut tolérer ces comportements d'incivisme et prendra toutes les mesures nécessaires.

De même, certaines personnes déposent à l'aire des poubelles des déchets autres que des ordures ménagères ou des déchets recyclables.

Pourtant, des déchetteries sont à la disposition des administrés à moins de 10 km !

- À Marciac : Lieu-dit Peyran - 05 62 09 36 49
- et à Plaisance-du-Gers : Les Abouats - 05 62 08 17 62

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MARCIAC	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30	fermé	8 h 30 - 12 h 30	14 h - 17 h
PLAISANCE	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	8 h 30 - 13 h

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE



ampoules,
néons



batteries



bois



cartouches
d'imprimante



DASRI



déchets
dangereux



déchets
verts



DEEE
équipements
électriques



encombrants



ferraille



gravats



gros
cartons



huiles minérales
et végétales



piles



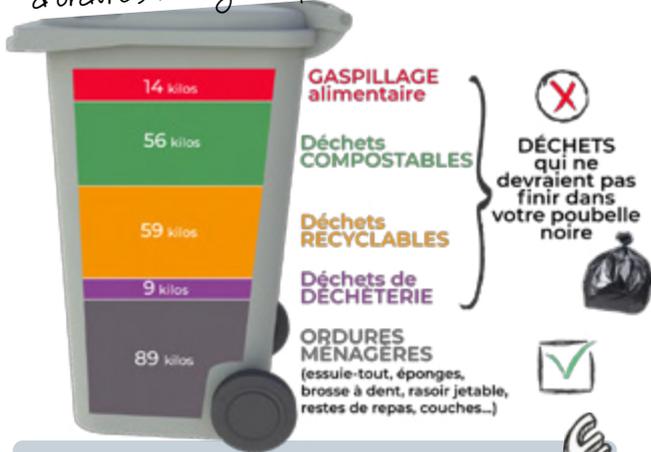
verre



L'ENFOUISSEMENT

Les ordures ménagères sont enfouies **SANS ÊTRE TRIÉES.**

Chaque gersois produit **227kg** d'ordures ménagères par an.



Pour chaque tonne enfouie, le service public paie une Taxe Générale sur les Activités Polluantes à l'Etat. Cette taxe va plus que doubler d'ici à 2025 pour inciter à réduire la part des ordures ménagères.

La taxe d'ordures ménagères payée par chaque foyer va donc aussi augmenter...

TRIER le verre

Pots, bocaux et flacons de parfum



Bouteilles



On glisse **EN VRAC** dans les conteneurs

- * Pas besoin de les laver, il suffit de les vider
- * Sans couvercle ni bouchon



INTERDITS



Vaisselle ou plats transparents, porcelaine, faïence, grès, carrelage, ampoules, miroirs, lampes. **À donner ou à amener en déchèterie**

TRIER ses emballages

Tous les emballages en plastique



Tous les papiers, briques et emballages en carton



Tous les emballages en métal



On dépose en vrac, **SANS SAC !**

- * Pas besoin de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
- * N'imbriguez pas les emballages entre eux, ils ne pourront pas être séparés au centre de tri.
- * Laissez les bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique.

2 QUESTIONS à se poser pour BIEN JETER dans sa poubelle jaune :

- Est-ce que le produit a contenu quelque chose ?
Si la réponse est **oui**
- Est-ce que c'est en plastique, en métal (acier ou aluminium) ou en carton ?
Si la réponse est **oui**

c'est un emballage et **il est recyclable !**



INTERDITS



Couches, serviettes et mouchoirs en papier, masques, objets en plastique. **A jeter avec vos ordures ménagères**

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU	15
Police / Gendarme	17
Pompiers	18
Gendarmeries nationales - Marciac / Plaisance	05 62 09 38 17 / 05 62 69 30 17
Sapeurs Pompiers - Marciac / Plaisance	05 62 09 36 44 / 05 62 69 42 98
Centre Anti-poison - Toulouse	05 61 77 74 47
Appel d'urgence européen	112
Service aux malentendants	114
Accueil sans abri	115
Allô Enfance Maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
Sida Info Service	0800 840 840
SOS Agriculteurs en difficulté	05 63 66 82 61

CENTRES HOSPITALIERS

Centre hospitalier Auch	05 62 61 32 32
Centre hospitalier Vic-en-Bigorre	05 62 54 70 00
Centre hospitalier Mont-de-Marsan (dont Imagerie médicale / Radiologie)	05 58 05 19 00
Radiologie et échographie Vic-en-Bigorre	05 62 96 88 12

PHARMACIES

Marciac	05 62 09 38 06
Plaisance	05 62 69 32 47
Pharmacies de garde	3237

GÉNÉRALISTES

Dr Popescu - Marciac	05 62 08 70 16
Dr Pérat - Plaisance	05 62 69 30 01
Dr Gonzalez - Marciac	06 15 31 41 18
Dr Saris - Plaisance	05 62 09 15 61
Maison de santé - Marciac	05 67 20 70 30

KINÉSITHÉRAPEUTES

Bellec Romain - Marciac	06 74 49 12 24
Brochard Sophie - Marciac	05 62 09 32 81
Demeautis Jean-Pierre - Plaisance	05 62 69 42 51

OSTHÉOPATHE

Catella Milva	06 14 25 43 92
---------------	----------------

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dr Saleh Christian - Plaisance	05 62 69 45 16
--------------------------------	----------------



Directeur de publication : Cyril COTONAT
Rédaction : Le Conseil municipal

Imprimé par nos soins